

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets du à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets du à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail ...)
- la pression des pairs.

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

DÉROULEMENT

À LA CATÉGORIE « B et AAC » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

La formation AAC permet de consolider ses acquis et ainsi d'avoir bien une meilleure expérience de la route, qu'une filière B traditionnelle.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Personnes en situation de handicap

L'ensemble de nos locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous pouvons donc les accueillir et leur donner une formation théorique complète. Cependant, nous ne possédons pas de véhicules aménagés pour les personnes en situation de handicap. Pour la partie pratique, nous les orientons donc vers :

L'auto-école ECF Bouscaren à Montpellier

Leurs coordonnées (adresse et numéro de téléphone) sont données à toute personne en faisant la demande à l'accueil.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences		Niveau d'appréciation			Autonomie conscience du risque				
		E	D	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule									
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord									
Effectuer des vérifications du véhicule									

RESULTAT D'EXAMEN (à retourner la mention correspondante et à joindre cette feuille) FAVORABLE INSUFFISANT Examen non mené à son terme <input type="checkbox"/>		Codes spécifiques : <input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 101 <input type="checkbox"/> 102 <input type="checkbox"/> 103 <input type="checkbox"/> 105 <input type="checkbox"/> Av <input type="checkbox"/> 106 jusqu'au : _____ Valeur titre de conduite à compter du : _____ Visite médicale valide jusqu'au : _____ Autres codes : _____	Signature : _____
--	--	---	-------------------

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H) N° : _____ SÉRIE _____		EXEMPLAIRE ADMINISTRATION
Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____ L'expert(e) - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____ Prénom : _____ (à joindre les mentions utiles : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu)	Catégorie de permis sollicitée : A <input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> EB <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> EC <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> ED <input type="checkbox"/>	
Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : _____ à : _____ N° de département : _____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____ <input type="checkbox"/> régularisation <input type="checkbox"/> dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-29 du Code de la Route) N° du permis : _____		

DÉROULEMENT

À LA CATEGORIE « A1,A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2				3
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie			+1					
Total général								

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

LES **5** GRANDS AVANTAGES DE LA
CONDUITE ACCOMPAGNÉE

1

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

AUGMENTE

VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN

74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.P



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
PEUT VOUS PERMETTRE

DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

2

3

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

**DIMINUE VOS RISQUES
D'ACCIDENT**

LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
PEUT RÉDUIRE LE PRIX

DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCE PROPOSENT DES PREMIERS
CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX. **DE VOTRE
ASSURANCE**

4

5

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE

LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS

UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE,
LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1. Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans et un passage d'examen pratique possible dès 17 ans !

1 évaluation initiale

20h minimum de formation pratique

1 rdv préalable de 2h avec les accompagnateurs

Une phase de conduite d'1 an minimum (au moins 3000 kms à parcourir avec un ou plusieurs accompagnateurs)

2 rdv pédagogiques de 3h à 6 mois d'intervalle durant la phase de conduite accompagnée

2. Augmenter ses chances de réussite à l'examen pratique

91% de réussite à l'examen *chiffres 2022 de notre établissement

La conduite accompagnée garantie une meilleure sécurité.

3. Les avantages

ASSURANCE : Avantages tarifaires des compagnies d'assurance

Surprime de la 1^e année diminuée de 50%

Suppression de la surprime la 2^e année si pas d'accident

PERMIS PROBATOIRE : période probatoire réduite à 2 ans (au lieu de 3)

MOINS D'ACCIDENTS : 4 fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la filière traditionnelle.

CONDUITE SUPERVISÉE

LE PRINCIPE Une nouvelle offre plus souple que l'AACI

QUAND ?

➤ Dès 18 ans, je peux choisir la Conduite Supervisée

COMMENT ?

1. Des la signature du contrat de formation
2. Après l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale

➤ Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquies davantage d'expériences, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20h de conduite en école de conduite si je me forme sur une voiture ayant une boîte de vitesses manuelle. Cette durée est abaissée à 13 heures si je conduis sur boîte automatique.

À la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

Le rendez-vous préalable

- D'une durée minimale de 2h, le RV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement.
- Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.
- À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

La phase de conduite supervisée

Les accompagnateurs

- Pour être accompagnateur, il faut :
 - être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
 - avoir l'accord de l'assureur;
 - pas de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, fuite, ...);
 - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite;
 - participer au rendez-vous préalable.
- Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

L'assurance

➤ L'accord préalable (extension de garantie) écrit de l'assureur est indispensable. Il permet de couvrir le ou les véhicules utilisés pour la conduite et ses occupants.

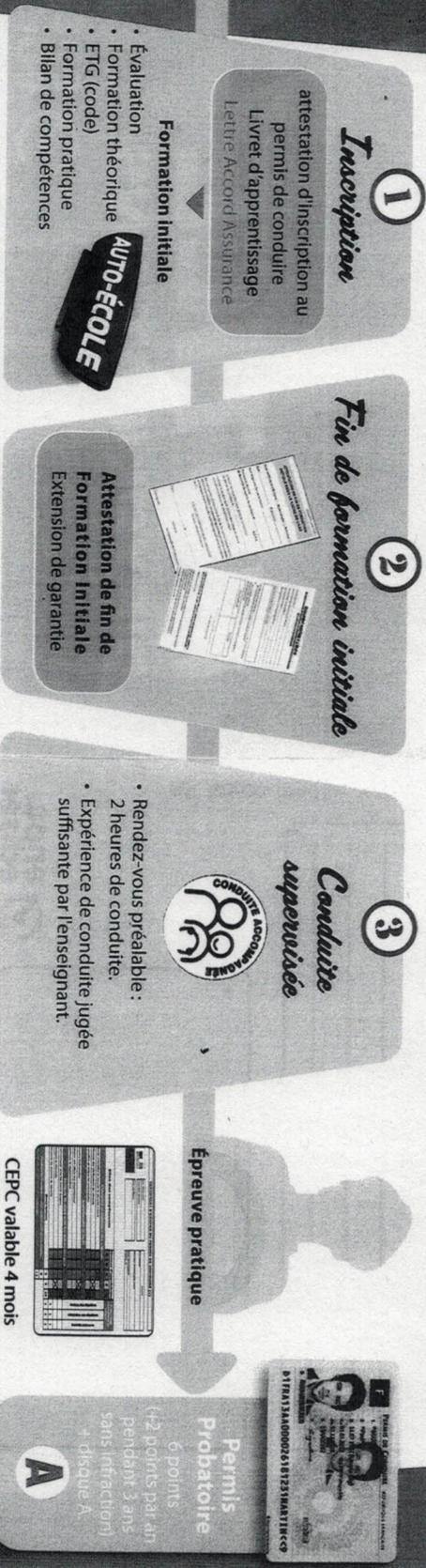
Les règles

- Pendant toute la période de conduite supervisée :
 - Je conduis sur le réseau routier et autoroutier du territoire national à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques.
 - Mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière).
 - J'ajoute le disque "conduite accompagnée".

Vitesses maxi

A	maxi	maxi	maxi	maxi	maxi
	VILLE	FIN DE VILLE			
	50	80	100	110	

LES ÉTAPES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE





Centre de formation Auto & Moto

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1

L'auto-école EASY RIDER applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment par l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : Consignes de sécurité

Tout élève inscrit dans l'établissement se doit de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

Respect envers le personnel de l'établissement.

Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.).

Respect des locaux (propreté, dégradation).

Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement corrects et adaptés à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures ne tenant pas le pied ou à talons hauts).

Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...).

Interdiction de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.

Interdiction d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.

Respect des autres élèves en pratique et en théorie.

Respect des horaires de leçons de conduite.

Article 3 : Accès aux locaux

L'auto-école est ouverte au public du lundi au samedi, selon les horaires suivants :

- Lundi de 16h à 19h
- du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 19h
- Samedi de 10h à 12h

Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Entraînements au code

- Le forfait code est dû à l'inscription et, est considéré comme débuté dès l'inscription.
Les tablettes sont accessibles dans les horaires d'ouverture de l'auto-école inscrits ci-dessus (sauf mesures sanitaires exceptionnelles).
Une séance de code dure environ 50 minutes.
Il est interdit d'utiliser des appareils sonores pendant les séances de code (MP3, téléphones portables...)



Centre de formation Auto & Moto

Il est interdit de filmer les séances de code. Il est interdit de manger ou de boire dans la salle de code.

Chaque élève est tenu de respecter le personnel de l'établissement, le matériel et les locaux.

- **Des cours de code collectifs** animés par un(e) moniteur/monitrice, sont organisés afin de compléter votre formation et accessibles sur simple inscription.

Les jours et horaires des cours sont affichés à l'auto-école.

Liste non exhaustive des thématiques abordées : alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité, panneaux de signalisation, règles de circulation, distance de sécurité, temps de réaction, permis à points, assurance, aides à la conduite, utilisation des feux...

Cours pratiques

- **Evaluation de départ** : Avant la signature du contrat « enseignement pratique », une évaluation de conduite est obligatoire. Cette évaluation se fera sur tablette ou au volant de la voiture et a pour but d'estimer le nombre de leçons qui seront nécessaires au candidat pour atteindre le niveau de l'examen. Ce volume n'est pas définitif et dépendra de la motivation et de la régularité du candidat.
- **Livret d'apprentissage** : A l'issue de l'évaluation, le livret d'apprentissage sera remis au candidat. L'élève devra obligatoirement être muni de ce livret d'apprentissage à chaque leçon de conduite (ainsi que de sa carte d'identité). En cas de perte du livret, l'élève doit en avvertir le secrétariat et devra s'acquitter des frais de duplicata du livret.
- **Modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite** :

- **Les réservations des leçons** de conduite se font au secrétariat pendant les horaires d'ouverture, et peuvent être prise par téléphone ou mail. Le planning des leçons est alors envoyé par mail à l'élève.

Le planning peut être modifié ou des leçons peuvent être annulées à tout moment par l'auto-école (véhicule- école immobilisé, absence maladie d'un moniteur, planification des examens...)

L'ordre de priorité pour la planification des leçons est le suivant :

- 1-Elèves convoqués à l'examen pratique
- 2-Elèves ayant obtenu leur code
- 3-Elèves n'ayant pas obtenu leur code

- **Les annulations des leçons de conduite** par les élèves doivent se faire au moins 48h à l'avance au secrétariat ou par téléphone / mail (04.67.04.48.04 / contact@easyrider34.fr), un nouveau planning modifié, sera alors envoyé à l'élève par mail.

Aucune leçon ne peut être décommandée par message sur le répondeur.

Toute leçon non décommandée au moins 48 heures à l'avance, est due.

- **Déroulement d'une leçon de conduite B** : Une leçon se décompose comme suivant : Installation et détermination du ou des objectif(s)/ explication théorique/ mise en application pratique/ bilan et commentaires.



Centre de formation Auto & Moto

- **Déroulement d'une leçon 2 roues :** l'élève doit se présenter à l'auto-école 15 minutes avant le début de sa leçon, le temps de s'équiper (équipement moto, gilet, radio). Trajet jusqu'au plateau / Détermination du ou des objectifs / explication théorique / démonstration / mise en application pratique / trajet retour / bilan et commentaires pour la leçon suivante.
Toute leçon de conduite débute et se termine à l'auto-école.
- **Examen :** Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique ou pratique il faut :
 - Que le programme de formation soit terminé
 - Avoir l'avis favorable du moniteur chargé de la formation
 - Que le compte soit soldé.

A compter du 4 décembre 2022, si l'élève a fait sa demande ANTS lui-même et a passé l'examen théorique en candidat libre, l'auto-école se décharge de toute responsabilité en cas de problème lié au résultat de l'examen théorique et qui impacterait un examen pratique. L'examen pratique ne pourrait être remboursé.

Idem si l'élève nous a fourni un faux document de résultat de code, l'auto-école ne pourra être considérée comme responsable et aucun remboursement d'examens ne pourra être effectué.

La décision d'inscrire ou non, un élève à l'examen est du seul fait de l'établissement. Cette décision est possible en fonction du niveau de l'élève, de l'avis de l'enseignant de sa situation financière.

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Permis B : prévoir des chaussures plates (talons hauts, et tongs interdits)

Permis AM, A1, A2 et A : prévoir un jean et chaussures montantes (qui couvrent les chevilles) en plus d'un équipement homologué qui pourra être fournis par l'auto-école : casque, blousons et gants.

Tout élève ne portant pas de tenue vestimentaire adéquate se verra refusé en leçon, et celle-ci sera due.

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

L'utilisation du matériel pédagogique est accessible uniquement sur les lieux de formation et exclusivement réservé à l'activité de formation.

- conservation en bon état du matériel

Article 7 : Assiduité des stagiaires

Retard : En cas de retard, sans nouvelles de l'élève, le moniteur ne l'attendra pas au-delà de 20 minutes lors d'un cours individuel (permis catégorie B) ou 5 minutes lors d'un cours collectif (formations deux-roues). De plus, la leçon sera facturée.

Article 8 : Comportement des stagiaires

Tous les élèves inscrits dans l'établissement se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école EASY RIDER sans restriction, à savoir :

- Respecter le personnel de l'établissement
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct

Les élèves sont tenus de :

- Ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules

Easy Rider - 40 Rue Claude Nougaro - 34090 Montpellier - 04.67.04.48.04 / Contact@easyrider34.fr

N° Siret : 82353669300018 N° d'agrément préfectoral : E1703400050

N° de déclaration d'organisme de formation : 76340961534



Centre de formation Auto & Moto

- Ne pas consommer ou avoir consommé toute boisson (alcool) ou substances (drogues) ou médicaments pouvant nuire à la conduite d'un véhicule

Il est interdit de diffuser sur les réseaux sociaux sans autorisation préalable, tout élément (photo ou texte) concernant l'auto-école, ses formateurs ou les autres élèves.

Il est demandé aux élèves de lire les informations mises à leur disposition sur les tableaux d'affichage.

Article 9 : Sanctions disciplinaires

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction désignée ci-après :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension provisoire
- Exclusion définitive

Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment de la formation pour l'un des motifs suivant :

- Non-paiement
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- Evaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée
- Non-respect du règlement intérieur

Auto-école EASY RIDER
SAS MERCM
40 Rue claud Nougaro
34090 MONTPELLIER

FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CONDUITE DES DEUX ROUES MOTORISÉS

**Formations aux catégories AM, A1, A2, A du permis de conduire
Et pour la conduite des véhicules de catégorie L5e.**

Adresse de la formation hors circulation :

Parking Arena
Route de la Foire
34470 Pérols

Temps de parcours à partir de l'école de conduite :
15 à 25 minutes

Partage de la piste de formation :

La piste est partagée avec d'autres écoles de conduite (en cas d'affluence de la piste par les autres écoles de conduite, les questions liées à la conduite d'un deux roues seront révisées).

Capacité d'accueil :

Les lieux ne sont pas équipés de sanitaire, et ne permettent pas de se restaurer

Disponibilité de la piste :

L'amplitude horaire de la piste est de 7h à 21h tous les jours, sauf événements exceptionnels.
Les disponibilités de la piste sont transmises à l'avance par le biais d'un calendrier trimestriel.

12

APTITUDES COGNITIVES

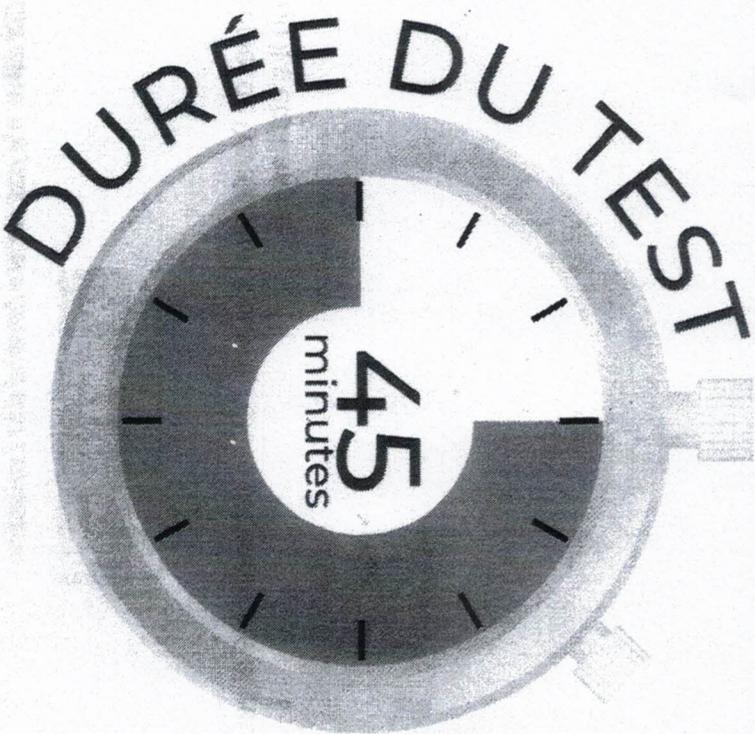
Fiches détaillées des aptitudes
avec les exercices associés dans les pages suivantes.

- 1 Concentration
- 2 Coordination motrice
- 3 Inhibition
- 4 Mémoire visuelle à court terme
- 5 Estimation
- 6 Largeur du champ de vision
- 7 Adaptation
- 8 Attention partagée
- 9 Prévention des risques
- 10 Obéissance aux règles
- 11 Balayage visuel
- 12 Temps de réaction

19

EXERCICES

Certains exercices peuvent sembler très difficiles pour vos élèves. C'est normal ! Le logiciel cherche à savoir quelles sont les limites de l'élève pour atteindre son « point de rupture ».



5

LETTRES

À la fin de l'évaluation,
l'élève découvre un résultat
qui prend la forme
d'une lettre.

C'est à partir de celle-ci et
du tableau de correspondance
ci-contre que l'auto-école
détermine le **volume d'heures**
prévisionnel de son élève.

W	=	de 25h à 30h
V	=	35h
T	=	40h
S	=	45h
R	=	+ de 45h



Centre de formation Auto & Moto

PROGRAMME DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE

DITE « FORMATION POST-PERMIS »

PRÉVUE À L'ARTICLE L. 223-1 DU CODE DE LA ROUTE

La formation complémentaire, suivie entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire, vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome. Elle est composée :

- d'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes ;
- d'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Le programme définit ci-dessous s'appuie sur le modèle didactique de la hiérarchie des comportements de conduite (Kestinen, 1996 et Siegrist, 1999) - matrice GDE (Goals for Driver Education).

Cette formation fait appel à l'autoréflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers de la route en vue d'améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement.

Le programme présenté ci-dessous définit un schéma qui permet à l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière - ci-après nommé « enseignant » - d'adapter son intervention en fonction des groupes.

L'ordre des séquences doit être respecté pour favoriser le processus d'acquisition de comportements sûrs dans l'objectif de prévenir la survenance d'accidents caractéristiques des usagers titulaires du permis de conduire depuis peu de temps et ayant peu d'expérience.

En évitant de faire appel à des cas d'accidents, les outils de la formation privilégient l'illustration de situations de conduite ou des questions de mobilité. Ils doivent également permettre, dès que possible, les travaux en groupes restreints.

Les enseignants doivent utiliser des outils spécifiquement adaptés pour travailler ces séquences et avoir bénéficié d'une formation pour leurs usages.



Centre de formation Auto & Moto

- MATINÉE :

Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

SEQUENCES ET OBJECTIFS	CONTENUS ET OUTILS PEDAGOGIQUES
<p>1. Présentation de la formation Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. Durée : 10 minutes</p>	<p>Présentation des objectifs. Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.). Cadre règlementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.). Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.). Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débiter la formation dans de bonnes conditions.</p>
<p>2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) Se connaître en tant que conducteur. Connaître et prendre en compte ses limites. Durée : 15 minutes</p>	<p>Le questionnaire permet de se définir : - en tant qu'individu ; - en tant qu'utilisateur de la route. Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation. Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'utilisateur de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.). Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.</p>
<p>3. Constitution du groupe Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien. Durée : 35 minutes</p>	<p>Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique. Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presqu'accident rencontrées, etc.)</p>
<p>4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe. Durée : 45 minutes</p>	<p>A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.</p>
<p>5. Perception des risques Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres. Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque. Durée : 1 heure</p>	<p>Evaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves. Echanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. Dégager des tendances au sein du groupe. Mettre en avant la subjectivité du risque Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des risques en situation de conduite et permettant à l'enseignant de mener une discussion à partir du ressenti des élèves face au danger. L'enseignant pourra par exemple accompagner les élèves à se positionner sur une échelle de risque estimé.</p>



Centre de formation Auto & Moto

	En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur la perception des risques. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.
6. Situations complexes Comprendre et résoudre des situations complexes. Durée : 1 heure 15 minutes	Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d'usagers. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de se positionner (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées.

- APRÈS-MIDI :

Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.
Les stratégies de mobilité

SEQUENCES ET OBJECTIFS	CONTENUS ET OUTILS PEDAGOGIQUES
7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.). Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.) Durée : 1 heure 45 minutes	Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des pairs, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.). Cette séquence est animée avec des outils permettant : - d'élaborer une suite à un scénario ; - d'imaginer les dangers potentiels ; - d'aider à devenir capable de refuser, d'exprimer son désaccord, être force de proposition, être capable de fédérer. Pour cette séquence, les outils adaptés peuvent notamment prendre la forme de vidéos, de photos, de descriptions de scénario ou d'outils visuels d'aide à la prise de décision.
8. Choix de mobilité Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement. Être sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs. Durée : 1 heure	En lien avec le questionnaire d'autoévaluation. Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence. Faire connaître les possibilités et l'intérêt de l'utilisation de modes alternatifs de déplacement. L'enseignant utilise des outils statistiques ou autres présentant des modes de déplacement caractéristiques des jeunes. L'enseignant s'attache à apporter des informations sur les différentes formes de mobilité proposées localement.
9. Bilan avec engagement Durée : 15 minutes	S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe. Un support sur lequel cet engagement est matérialisé (livret de stage, attestation d'engagement, etc.) est préconisé.

Le « bonus » accordé pour avoir suivi cette formation est une acquisition de point plus rapide selon le modèle ci-dessous



Centre de formation Auto & Moto

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

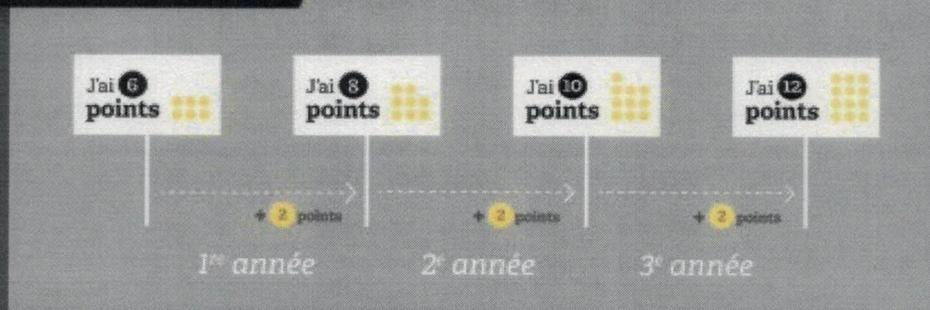
**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR
ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC
"UNE FORMATION POST PERMIS" ?**



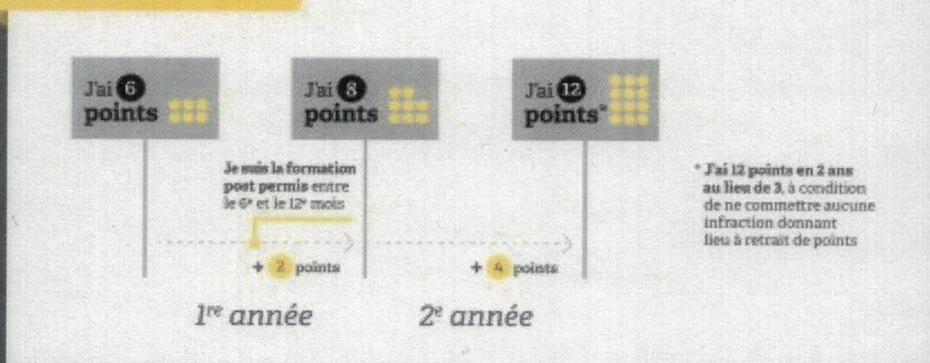
CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS
la formation post permis



AVEC
la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Centre de formation Auto & Moto

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR
ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC
"UNE FORMATION POST PERMIS" ?**

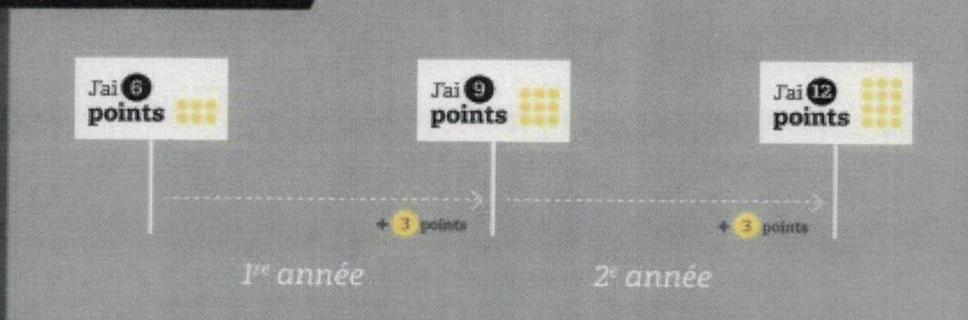


CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

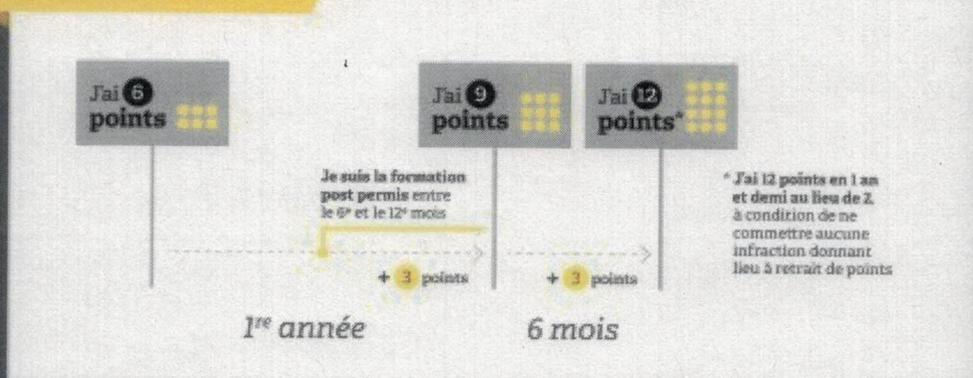
SANS

la formation post permis



AVEC

la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Centre de formation Auto & Moto

FORMATION POST-PERMIS

→ Réduire la période probatoire

Depuis le 1er janvier 2019, la formation post-permis permet de réduire la période probatoire.

Elle concerne les permis ayant été

- Obtenus en premier permis de conduire A1, A2, B1 ou B
- Repassés suite à une invalidation ou une annulation du précédent permis de conduire.

A partir du 6ème mois et avant la fin du 12ème mois suivant l'obtention du permis, le nouveau conducteur pourra suivre une journée de formation post-permis.

Suite à cette formation, la durée du permis probatoire est réduite de 6 mois ou de 1 an, elle passe alors:

- pour les permis obtenus suite à une formation traditionnelle ou en conduite supervisée (CS) : de 3 ans à 2 ans
- pour les permis obtenus suite à une formation en conduite accompagnée (AAC) : de 2 ans à 1 an et demi

Cette formation est dispensée dans d'une auto-école labellisée par un enseignant habilité et se déroule sur 2 demies journées consécutives soit 7 heures.

Cette formation collective de 6 à 12 participants vise à "Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes" et "Rendre le déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables".

Attestation de suivi de formation:

Dans la mesure où l'élève a assisté aux 7 heures, une attestation de suivi de formation est établie et délivrée par l'école de conduite à l'issue de la journée de formation.